Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 16 (2016)

Artikel: Des quotas?

Autor: Kübler, Jean-Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-976384

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des quotas?



Jean-Christophe Kübler

Chancelier d'Etat de la République et Canton du Jura¹

Qu'une chose soit dite. Imposer des quotas féminins augmente quantitativement la représentation féminine. Autrement dit, si tel est leur but, ils fonctionnent. Ainsi, dans les Etats dont les parlements nationaux comportent proportionnellement le plus de femmes, la législation s'avère déterminante. Par exemple, en première position mondiale, et de loin, se trouve le Rwanda dont la législation prévoit que 30 % des sièges reviennent aux femmes; son Parlement comporte 64 femmes et 36 hommes, donc 63.8 % de femmes. En deuxième position vient la Bolivie, avec 53.1 % de députées, et sa législation requiert un nombre égal de candidatures masculines et féminines aux élections².

La fin ne justifie pas toujours les moyens.

Dès que j'entends parler de quotas féminins, me revient en tête cette anecdote racontée par Ray Bradbury, l'écrivain américain, grand défenseur des libertés. En 1979, il avait envoyé une pièce de sa composition à un théâtre d'une université. Or, celle-ci hésitait fortement à monter la pièce au motif... qu'elle ne comportait pas de personnages féminins. Bradbury se fait sarcastique: « Et les dames du campus qui militent pour l'Egalité des Droits fondraient sur eux avec des battes de base-ball si le département Théâtre s'y risquait! »3. Puis, plus sérieusement, il constate qu'un tel critère conduit à renoncer à jouer une bonne partie de l'œuvre de William Shakespeare, donc à porter une atteinte fondamentale à la liberté d'expression, en d'autres termes à brûler des livres.

Il n'est pas question de relativiser le mal. Dans nos contrées, la sous-représentation des femmes en politique et dans l'économie, notamment au sein des conseils d'administration, est inacceptable. Elle a des causes variées qui vont du machisme primaire à la motivation. Des femmes (et des hommes) ont raison de la combattre.

Il est question d'apprécier le remède. Des actions concrètes évitent les dangers de quotas imposés, dont nombre de femmes même contestent le dogmatisme. Et ces actions touchent souvent plus juste.

Pour revenir aux Etats-Unis, Barack Obama fournit un exemple. La Cour suprême des Etats-Unis est la plus haute instance judiciaire du pays. Elle comporte neuf juges au pouvoir considérable, nommés⁴ à vie. Longtemps bastion masculin amené notamment à réitérées reprises à se prononcer sur le droit à l'avortement, elle comprend à ce jour trois femmes, dont deux ont été nommées depuis 2009 par Obama. Celui-ci a demandé à celle qui était jusqu'alors la seule juge à la Cour, Ruth Bader Ginsburg, si elle était « contente des deux sœurs qu'[il] lui a données ». Ginsburg lui a répondu: «Je suis très, très contente. Mais je serai encore plus contente quand vous m'en donnerez cinq de plus »5. Un rapide calcul: elle aimerait bien que la Cour suprême soit composée de huit femmes et

Par cette critique indirecte des quotas, Bradbury nous rappelle l'équilibre délicat qui doit guider, dans nos sociétés démocratiques, toute action visant à garantir l'égalité entre femmes et hommes, au risque que le remède soit pire que le mal.

¹ Le présent texte n'engage que son auteur à titre personnel.

² Sur ce paragraphe, cf. Anna Bruce-Lockhart, Which countries have the most women in parliament?, 1^{er} septembre 2015, www.weforum.org/agenda/2015/09/countries-most-women-in-parliament, consulté le 14 février 2016.

³ Ray Bradbury, There's More Than One Way To Burn a Book, 1979, in *Fahrenheit* 451, éd. Denoël, Paris, 1995, p. 249.

⁴ Dans ce texte, les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

⁵ Ian Frazier, Sonia From the Bronx, in *The New Yorker*, 8 et 15 février 2016.

d'un homme. En une phrase, elle met en lumière une intolérable mainmise masculine durant des décennies, elle défend l'égalité avec force mais elle chahute aussi les quotas.

En ce début de législature, le Gouvernement jurassien est appelé à renouveler nombre d'autorités, de commissions, de conseils, de groupes de travail dans lesquels les femmes sont à ce jour, il faut le constater crûment, sous-représentées. Qui est responsable de ce triste état de fait? Le Gouvernement? Il a édicté il y a plus de

vingt ans une directive⁶ prévoyant un taux minimal de représentation féminine de 30 % dans ces organismes; un quota avant l'heure, si j'ose dire, et qui, eh oui!, n'a pas porté les fruits espérés. Cette année, le Gouvernement a insisté auprès de son administration pour que les femmes soient présentes de manière significative dans toutes les propositions de nomination qu'elle lui soumet. Nous devons tous y veiller, sans quotas.



⁶ Directive du 27 septembre 1994 visant à améliorer la représentation des femmes dans les commissions et groupes de travail nommés par le Gouvernement.